

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-Lès-Rairies

Séance du 24/06/2024

L'an 2024 et le 24 juin à 20 heures 34 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : BARDELMEIJER Hélène, CLORY Céline, GIRARD Caroline, MONTRIEUX Sylvaine, MM : BAZIN Olivier, METIVIER Lucien (arrivé à 20h34), MORIN Jackie, NUGUES Yoann.

Absente excusée : Mme BESNARD Frédérique

Absent : M. OLIVIER Cyrille

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 17/06/2024

Date d'affichage : 26/06/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE D'ANGERS

Le : 26/06/2024

Et publication ou notification

Du : 26/06/2024

Secrétaire de séance : Mme MONTRIEUX Sylvaine

Ayant atteint le quorum, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rajout d'une question notée en II.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I- Nouvelle convention de mise à disposition des agents communaux (2025-2029) pour l'entretien des installations de l'assainissement collectif et assurer une continuité du service public entre la CCALS et la Commune

II- Présentation du Rapport d'activités 2023 de la Communauté Anjou Loir et Sarthe

III-Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 27/05/2024

I- Nouvelle convention de mise à disposition des agents communaux (2025-2029) pour l'entretien des installations de l'assainissement collectif et assurer une continuité du service public entre la CCALS et la Commune

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Il convient à partir du 01/01/2025 afin de permettre la continuité de service, de conventionner avec les communes dont la gestion de l'assainissement se fait en régie, pour assurer l'entretien quotidien des espaces verts des stations d'épuration.

Le mode de gestion actuel des ouvrages d'assainissement consiste à la mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des espaces verts de la station d'épuration et assurer une continuité du service public.

L'organisation du service assainissement collectif s'articule autour :

- Pour les stations type lagunage, filtres plantés de roseaux et/ou autres sur les autres communes :
 - o De prestataires de services pour l'entretien des équipements électromécaniques et des réseaux, marchés renouvelés au 1^{er} janvier 2024,
 - o De la mise à disposition d'agents communaux chargés de l'entretien quotidien, du désherbage manuel ainsi que l'entretien des espaces verts des abords des stations.

Il convient de renouveler la convention actuellement en cours qui arrive à échéance le 31 décembre 2024.

La présente convention de gestion a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera la gestion quotidienne de l'entretien des installations pour le compte de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-149 du 29 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Loir, Loir et Sarthe et Portes de l'Anjou ;

Vu les statuts de la CCALS annexés à l'arrêté n° DRCL/BSFL/2016-149 du 16 décembre 2016 et modifiés par l'arrêté DRCL/BI n° 2017-78 en date du 14 novembre 2017, et stipulant la prise de compétence assainissement collectif sur tout le territoire communautaire à compter du 01/01/2018

Les modalités de fonctionnement et de financement du service confiées aux communes sont donc transcrites dans le projet de convention annexée.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide :

- **d'approuver** la convention ci-jointe,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à la signer,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération

Adopté à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

II- Présentation du Rapport d'activités 2023 de la Communauté Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

Arrivée de M. METIVIER.

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse annuellement au maire des Communes membres de l'EPCI, ce rapport d'activités.

Conformément à cet article, il convient également que le maire de chaque commune puisse le présenter en conseil municipal,

Vu la délibération de la CCALS N°2024-06-02 approuvant ledit rapport, prise lors de la séance du 06/06/2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- De prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

- D'approuver ce rapport, **mais émet une réserve sur le Focus intitulé France Service Itinérant page 32**. Il est écrit, « ce dispositif apporte une réponse **complémentaire** aux habitants des **17** communes du territoire en complément de France Service Durtal et de son antenne à Seiches sur le Loir. En **2024**, le FSI **poursuit** son itinérance ».

Le Conseil Municipal s'étonne que sur proposition de Madame Stéphanie LEFEVRE responsable du service " Accès aux **Droits et Proximité Sociale**" et de Madame Joëlle CHARRIER Vice-Présidente d'ALS en charge de la commission d'Action Sociale, la Communauté de Communes décide de supprimer, ce service, ce droit à la seule commune des **17** la composant, Montigné-Lès-Rairies, à partir du mois de **juillet 2024**.

D'autant plus que ce **désengagement** d'ALS auprès des habitants de Montigné-Lès-Rairies renforce sérieusement le temps de permanence du FSI sur la commune des Rairies dont Madame la Maire est aussi la Vice-Présidente et responsable de ce service.

Les élus de Montigné-Lès-Rairies souhaitent ardemment un **report** de la réorganisation de l'itinérance du FSI et qu'une véritable **concertation** soit engagée.

- De garantir que ce rapport sera communicable à toute personne souhaitant le consulter.

- Le rapport est consultable sur le site www.ccals.fr

Adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

III- Questions diverses

Elections législatives, permanences :

PERMANENCES DU 30 JUIN 2024

8h00 – 10h30 - **Gérard CHASSOULIER**
- **Frédérique BESNARD**
- **Sylvaine MONTRIEUX**

10h30 – 13h00 - **Jackie MORIN**
- **Hélène BARDELMEIJER**
- **Bernard MINIER**

13h00 – 15h30 - **Yoann NUGUES**
- **Joseph ROY**
- **Nathalie PETEL**

15h30 – 18h00 - **Lucien MÉTIVIER**
- **Céline CLORY**
- **Caroline GIRARD**

**18h00 : Bureau : Gérard CHASSOULIER (Président), Sylvaine MONTRIEUX (Assesseur),
Caroline GIRARD (Assesseur), Céline CLORY (Secrétaire)**

18h00 Scrutateurs : Joseph ROY, Roger AUDIOT, Nathalie PETEL, Cindy PERRET

PERMANENCES DU 7 JUILLET 2024

8h00 – 10h30 - **Gérard CHASSOULIER**
- **Stéphane ARNAUDEAU**
- **Yoann NUGUES**

10h30 – 13h00 - **Jackie MORIN**
- **Hélène BARDELMEIJER**
- **Bernard MINIER**

13h00 – 15h30 - **Sylvaine MONTRIEUX**
- **Sophie JARRY**
- **Joseph ROY**

15h30 – 18h00

- **Lucien MÉTIVIER**
- **Caroline GIRARD**
- **Olivier BAZIN**

18h00 BUREAU : Gérard CHASSOULIER (Président), Lucien METIVIER (Assesseur), Olivier BAZIN (Assesseur), Patricia BAZIN (Secrétaire)

18h00 Scrutateurs : Bernard MINIER, Joseph ROY, Roger AUDIOT, Nathalie PETEL, Cindy PERRET

- 3RDANJOU propose à l'occasion de la semaine Européenne du développement Durable (SEDD) qui se tiendra du 18 septembre au 8 octobre prochain, de mettre en place des actions autour des textiles. La planification serait la suivante :

Du lundi 30 septembre au 5 octobre 2024 : collecte exceptionnelle de textiles sur des points de collecte organisés dans les mairies volontaires (13 points de collecte de mairie volontaire lors de la collecte 2022).

Retrait des textiles et massification par le service prévention des 3RD'Anjou les 2 et 3 octobre.

Du 7 au 11 octobre : tri partiel par les services prévention pour extraire les meilleures pièces.

Retrait des textiles restants par les prestataires habituels de la collecte des textiles.

L'objectif est cette année d'assurer au maximum un réemploi en local et de faire passer des messages quant à l'utilisation de textiles de seconde main.

Aussi, nous vous sollicitons ce jour afin **d'identifier les structures qui seraient volontaires pour organiser un point de collecte.**

A savoir que ce point de collecte pourrait fonctionner uniquement sur vos heures d'ouverture ou à l'occasion de permanences tenues par des bénévoles, des élus volontaires, etc. D'autres organisations sont possibles.

Le Conseil Municipal décide de participer à cette opération. Du lundi 30 septembre au samedi 5 octobre inclus, une permanence aura lieu de 9h à 12h00 Salle du Conseil Municipal.

- Un concours de pétanque est prévu le samedi 31 août 2024 organisé par la commune.

Sans autre question, la séance est levée à 21h20.